

Cependant Nivière-Chol, accablé de dégoûts, avait refusé la place à laquelle on venait de le nommer pour la seconde fois. Le médecin Gilibert en fut pourvu. Bertrand, l'associé et le partisan de Chaliier, avait eu assez de voix pour balancer cette nomination. Gilibert fut précipité dans les cachots, d'où il ne sortit qu'en donnant sa démission. Les clubistes triomphèrent ; Bertrand fut installé maire, et Legendre vint à la Convention se vanter d'avoir forcé les Lyonnais d'accepter un *maire sans culotte*.

Alors les plaintes des Lyonnais, sur les vexations municipales et proconsulaires, furent traitées de cris séditieux. On fascina les yeux du peuple en lui faisant sans cesse appréhender ses anciennes chaînes, et l'on fit dépendre son salut de la création d'une force armée, destinée à maintenir le département dans un état de révolution. Ce corps, sous le titre d'*armée révolutionnaire*, devait être soldé par les riches ; et Chaliier et ses partisans se réservaient secrètement les moyens d'exécution.

Lyon fut bientôt tapissé de placards maratistes, qui ne servirent pas peu à rechauffer l'audace de ces brigands. Parmi ce grand nombre d'écrits incendiaires, on en distingue un remarquable par le serment de trois cents prétendus républicains. Telle était à peu près la conclusion de cet horrible écrit : « Nous jurons d'exterminer quiconque ne pense pas comme nous ; ce sont nos ennemis, et leurs cadavres sanglants, jetés dans le Rhône, porteront la terreur aux mers épouvantées. »

Les bons citoyens étaient dans la consternation. Le 15 avril, huit mille hommes se rassemblèrent dans l'église des Augustins, et arrêtèrent d'envoyer trois commissaires aux représentants, afin d'obtenir la liberté de s'assembler en sections, à l'instar des habitants de Paris, pour procéder à l'examen de la conduite de la municipalité. Legendre, à qui ses commissaires s'adressèrent, leur dit qu'il ne leur permettrait pas, dussent-ils le couper en 84 morceaux : *Prenez-vous les repré-*